

OISE : SES BEBES ENTERRES ETAIENT NES VIABLES



C'est dans ce jardin, à Formerie, que les petites filles ont été découvertes.
© David Livois / MaxPPP
Le 19 avril 2012

Deux nouveau-nés, de sexe féminin, ont été découverts il y a moins d'un mois enterrés dans un jardin privé de Formerie, dans l'Oise. La mère, mise en examen et écrouée, reconnaît avoir enterré ses enfants, mais plaide le déni de grossesse. L'autopsie vient de confirmer que les jumelles étaient nées viables.

Oui, elles étaient bien nées viables, à huit mois et demi de grossesse. C'était la grande question à laquelle devait répondre l'autopsie réalisée à l'institut médico-légal d'[Amiens](#), et dont les résultats ont dévoilés ce jeudi par [France bleu Picardie](#). Aucune trace de violences n'a en revanche été constatée sur les petits cadavres. Les corps des nouveau-nés, de sexe féminin, avaient été trouvés le 27 mars dernier, enterrés dans le jardin d'une maison de Formerie, dans l'[Oise](#). La mère des fillettes, qui a tenté de faire valoir un déni de grossesse, a été mise en examen pour double [homicide](#) volontaire sur mineur de 15 ans, et placée en détention provisoire. Le père, âgé d'une quarantaine d'années, a lui aussi été entendu et placé en garde à vue, mais rapidement remis en liberté.

L'avocate de la principale suspecte, Me Domitille RISBOURG, a rapporté la version de sa cliente. La jeune femme de 31 ans aurait «toujours cru ne pas être enceinte», a-t-elle assuré. Elle dit avoir accouché dans les toilettes «entre le 1er et le 15 février», rapporte le «[Courrier Picard](#)».

«Elle avait mal au ventre, s'est mise à perdre du sang et quelque chose est tombé», détaille-t-elle.

Désemparée, elle aurait alors «enveloppé les enfants dans un linge, avant de les placer dans un sac et de les ranger dans la cabane du jardin. Ce n'est que deux jours plus tard qu'elle les a enterrés au pied de la maison.»

Problème: la justice devra reconstituer le puzzle de ce qu'il s'est passé entre l'accouchement des jumelles, vivantes donc, et leur enterrement.

Un précédent déni de grossesse

La juriste, qui insiste sur la «fragilité physique» de la Formione «diminuée par la vie», plaide sa bonne foi.

«Elle continuait à avoir ses règles et prenait la pilule», affirme-t-elle, précisant qu'elle n'avait pas consulté de gynécologue durant toute sa grossesse. De plus, la mère de trois enfants -âgés de huit, cinq et un an selon le quotidien local-, avait un précédent. D'après elle, lors de la maternité de son dernier enfant, elle ne s'était rendu compte qu'elle était enceinte qu'au bout de sept mois. «Elle n'avait pas pris un gramme», martèle Me RISBOURG

Et d'avancer: «Je pense qu'elle avait peur que son compagnon la quitte si elle tombait de nouveau enceinte.»

Ce dernier, père de deux des trois enfants de la fratrie, travaille «dans les transports» en région parisienne. Le week-end, il s'occupait de rénover la maison familiale qu'ils habitaient depuis sept ans, relate encore le journal. L'homme est décrit par le voisinage par «plus causant [qu'elle] mais pas commode.» La famille connaissait des difficultés financières. «Ils vivaient repliés sur eux-mêmes et ne parlaient à personne», a confié une habitante de la rue du Maréchal-Joffre au [«Parisien»](#).

«Elle, je la croisais de temps en temps quand elle emmenait les deux plus grands à l'école. (...) A dire vrai, elle ne semblait pas très épanouie, a-t-elle reconnu. Quant à son conjoint, je ne le voyais quasiment jamais.» Des villageois croient savoir que les services sociaux se seraient déjà présentés au domicile du couple à plusieurs reprises.

«Cette mère était isolée. Sa fragilité l'empêchait de se tourner vers les autres.

Depuis sa garde à vue, elle ne cesse de pleurer», a conclu son avocate.

C'est justement ces mêmes voisins qui auraient permis de faire éclater cette affaire au grand jour. Certains auraient en effet remarqué que le ventre de la trentenaire s'arrondissait –ce qui semble remettre en cause l'argument du déni de grossesse-, sans jamais découvrir de nourrisson même quand elle eut retrouvé sa ligne. Ils ont donc alerté les autorités... qui devront encore vérifier que la dame n'a pas porté atteinte à la vie d'autres bébés.